

Seichebrières, le 27 mars 2016.

## Communiqué de presse

### « Kanbo : l'or du pays »

#### SUDMINE : une entreprise novatrice et ambitieuse

SUDMINE est une jeune entreprise française qui a l'ambition de participer activement à une **renaissance de la mine en France** selon un modèle encore très nouveau dans le monde, essentiellement **participatif, raisonné, respectueux de l'environnement, des populations et du patrimoine, et moteur d'un développement d'activités liées et ancrées localement**.

Elle est ainsi la 1<sup>ère</sup> compagnie minière dont le Président fondateur est un spécialiste depuis 30 ans de la prise en compte de l'environnement dans le domaine minier et à afficher, parmi ses 36 actionnaires, et en plus des géologues et autres exploitants miniers, une demi-douzaine d'environnementalistes expérimentés et surtout le 1<sup>er</sup> bureau d'études en environnement de l'industrie minière en France : GéoPlusEnvironnement.

SUDMINE propose de **bouleverser, voire de révolutionner, les codes habituels de l'activité minière**, de la faire entrer dans le 21<sup>ème</sup> siècle en prenant comme préoccupations de base autant l'environnement, le patrimoine, le développement local et le partage, que la faisabilité technique et économique du projet minier lui-même.

C'est en mettant en avant ce savoir-faire reconnu et cette approche originale que SUDMINE souhaite innover en étudiant le potentiel aurifère des environs de Cambo les Bains (64).

#### Kanbo : un projet minier novateur et ambitieux, à multi-facettes

##### Le patrimoine archéologique minier :

Le Pays Basque, parmi d'autres nombreuses richesses humaines et naturelles, recèle un **patrimoine historique et minier important, méconnu, aujourd'hui très peu valorisé, voire menacé**, notamment par l'urbanisation.

En effet, il y a plusieurs milliers d'années, de **très nombreuses exploitations d'or** occupaient le piémont basque des Pyrénées. Elles ont ensuite été totalement oubliées, jusqu'à se fondre intégralement dans le paysage. C'est bien la meilleure preuve qu'une telle activité minière,

même de très grande ampleur comme ça a été le cas à l'époque, peut très bien **se dérouler sans laisser de stigmates dommageables** pour l'environnement !

Récemment, des archéologues ont redécouvert les traces de ce passé lointain et glorieux. Des programmes de recherche du CNRS et de l'Université de Toulouse tentent d'en inventorier les vestiges et d'en reconstituer la technique et l'histoire.

SUDMINE, avec son approche originale décrite ci-dessus, propose de regarder de plus près ce patrimoine géologique, minier et historique pour voir si une activité économiquement viable peut être imaginée localement, tout en respectant son environnement au sens large.

Les Anciens ont-ils entièrement exploité la ressource ? Y a-t-il encore, entre les anciennes exploitations, un gisement d'or que les nombreuses contraintes environnementales, historiques et humaines laisseraient considérer comme exploitable ? Si un tel gisement existe, serait-il économiquement viable ? Serait-il acceptable par les riverains ? Comment le partager ? Comment l'exploiter sans impact ?  
Et avant tout, comment faire co-exister ces recherches minières avec les recherches historiques et archéologiques, voire avec la préservation de ce patrimoine ?

Pour aider à répondre à ces questions, SUDMINE pourra apporter ses compétences et sa capacité d'exploration et de reconnaissance (analyse stéréoscopique des photos aériennes, approche géomorphologique, repérages de terrain, etc...) aux archéologues en charge de ces études.

SUDMINE pourra aussi participer financièrement à des programmes officiels de recherches archéologiques ou de préservation de vestiges sur ce secteur.

Et bien sûr, SUDMINE mettra tout en œuvre pour essayer de favoriser, en parallèle du projet minier, une autre activité économique (pédagogique, de loisir et/ou touristique), durable, valorisant ce patrimoine.

### **La procédure administrative :**

Comme prévu par la loi pour ce type d'activité, SUDMINE a déposé le 28 novembre 2014 au Ministère des Mines une **Demande administrative de Permis Exclusif de Recherche (PER)** pour or sur une zone de **126 km<sup>2</sup>** pour avoir le droit officiel d'étudier le sujet pendant **3 ans**.

La surface est grande et s'étale sur **11 communes** du Pays Basque, afin de couvrir une grande partie du piémont où se trouvent ces couches superficielles de galets ayant contenu de fines paillettes d'or libre, et **se donner le plus de chances possibles d'espérer trouver un gisement encore existant, présentant des conditions environnementales, foncières, agricoles, sociales et patrimoniales favorables.**

La notice d'impact accompagnant cette demande a été réalisée naturellement par GéoPlusEnvironnement, puisque cela constitue le point fort de SUDMINE que d'avoir des environnementalistes expérimentés dans ses rangs. Et aussi parce que SUDMINE met en avant ces compétences reconnues et s'appuie dessus le plus en amont possible.

Ainsi, SUDMINE connaît, le plus tôt possible, l'ensemble des sensibilités, des contraintes et des servitudes s'appliquant au territoire d'étude. Et pourra ainsi d'autant mieux les anticiper et les préserver.

GéoPlusEnvironnement a réalisé cette notice d'impact en toute objectivité, à la fois dans son propre intérêt de société de service sur un marché très surveillé et très concurrentiel où une

bonne réputation est très vite ternie par une attitude partielle, dans l'intérêt de SUDMINE qui attend une décision favorable de l'Administration, et aussi et surtout dans l'intérêt du projet minier lui-même, qui ne pourra être accepté que si la prise en compte de l'environnement est la plus objective et exhaustive possible.

Dans ce cas, **GéoPlusEnvironnement n'est pas « juge et partie », c'est l'Administration qui « juge ».**

L'instruction de cette demande est en cours.

Si ce PER est accordé à SUDMINE, et si un gisement exploitable est trouvé, dans les conditions décrites ci-dessus, alors SUDMINE devra :

- Demander un **titre minier d'exploitation : une Concession**, incluant un dossier et une instruction très lourds ;
- Demander une **Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers (AOTM)**, pour la zone d'extraction, au titre du Code Minier, incluant une Etude d'impact, une Enquête publique et une Enquête administrative ;
- Demander une **autorisation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**, pour l'installation de traitement du minerai, au titre du Code de l'Environnement, incluant aussi une Etude d'impact, une Enquête publique et une Enquête administrative.

**Toutes ces autorisations** ne sont pas du tout « gagnées d'avance », mais **dépendront de la pertinence du projet** précis d'exploitation. Elles peuvent tout à fait être refusées. Les exemples de tels refus sont fréquents : l'exemple le plus démonstratif est l'autorisation d'ouverture de la mine de « Camp Caïman » qui a été refusée il y a quelques années à CBJ-France et IamGold en Guyane française après plusieurs périodes de PER acceptées et plusieurs dizaines de millions d'euros dépensés en exploration.

Le « droit de suite », parfois évoqué, ne revêt absolument pas la signification d'une automaticité d'autorisation d'ouverture de mine. Loin de là ! Cela signifie simplement qu'**un PER permet de demander éventuellement un titre minier d'exploitation** et les autorisations administratives liées. Mais certainement **pas de les obtenir** automatiquement !

### **Les engagements de SUDMINE :**

Pour développer au mieux son projet minier de Kanbo, dans le respect de ses convictions, SUDMINE s'engage à :

- La création d'une **Commission Locale de Concertation et de Suivi (CLCS)** invitant toutes les parties prenantes au sujet (mairies, associations, riverains, agriculteurs, administration,...), avec des réunions régulières (semestrielles ?), permettant une réelle concertation préalable au projet, ainsi qu'ensuite, si le projet voit le jour, un suivi objectif de sa réalisation. Cette CLCS permettra d'aboutir à un **Contrat Social Minier** , signé par toutes les parties, qui engagera SUDMINE dans les différents domaines et actions jugés pertinents par la CLCS.
- **Respecter, bien évidemment, la propriété privée.** Par exemple, aucun prélèvement de sol à la tarière manuelle ne sera effectué sur un terrain privé sans l'accord préalable

de son propriétaire. Une **démarche officielle d'information et d'enregistrement des autorisations et des refus d'accès** sera menée par SUDMINE avant toute campagne de prélèvements de sols.

- La création d'une structure dédiée à ce projet avec **financement participatif ouvert** (par crowdfunding notamment) à toute personne (physique, morale ou institutionnelle) souhaitant s'impliquer concrètement dans le projet, afin de partager concrètement cette aventure industrielle avec tous ceux qui le souhaiteront.
- Rechercher exclusivement un éventuel **gisement d'or libre superficiel** se limitant à **quelques hectares** de superficie et à **quelques mètres de profondeur** (« couches à galets »). D'ailleurs, on pourra constater que le périmètre de la demande de PER n'englobe essentiellement que le piémont montrant ces couches superficielles de galets incluant parfois de l'or libre sous forme de particules dans la matrice argilo-sableuse.
- **Ne pas rechercher un gisement « primaire »** où l'or serait combiné avec d'autres métaux. D'ailleurs, on pourra constater que le périmètre de la demande de PER ne recouvre pas les formations géologiques « primaires » des Pyrénées.
- Se concentrer sur la recherche d'or libre (c'est-à-dire pur, non allié à d'autres métaux, et en particules libres dans une matrice argilo-sableuse), donc facilement récupérable par une **simple séparation physique**, à sec comme en Australie par exemple, ou sous eau plus probablement, et surtout **sans aucun produit ajouté**.
- Mettre en place un **circuit fermé de recyclage d'eau**, en cas d'exploitation sous eau à l'avenir, afin de supprimer absolument tout rejet en rivière, et limiter la consommation d'eau à un **simple appoint compensant les pertes du circuit fermé** dues à l'évaporation ou à l'infiltration.
- Prévoir, en cas d'exploitation, un **réaménagement du site coordonné à l'exploitation**, afin qu'à chaque hectare exploité corresponde rapidement un hectare remis en état (identique à l'état initial, ou remis en culture, ou de pâture, ou replanté en forêt d'essences locales, ou en Musée de la mine actuelle et passée, ou en Parc d'attraction sur le thème des chercheurs d'or du Pays, etc...). La vocation du réaménagement du site sera choisie en concertation avec les propriétaires des terrains et la CLCS.
- D'étudier la **valorisation locale des stériles** d'exploitation (**galets** pour la construction traditionnelle de **murets**, galets pour la fabrication de granulats concassés, argile pour la poterie ou la **faïencerie** locale).
- **Mener ses recherches en dehors des éléments marquants du patrimoine** local (champs de piments, vestiges archéologiques, périmètres de protection des captages AEP, forêts protégées, zones Natura 2000,...).
- Proposer de mettre en place une **collaboration étroite avec des archéologues**, si possible locaux (institutionnels, universitaires, privés et/ou amateurs) pour aider à l'accroissement de la connaissance des vestiges archéologiques miniers.
- Œuvrer en faveur de la **préservation des vestiges** archéologiques miniers les plus importants ou les plus représentatifs de l'activité du passé.
- Mettre en place le plus rapidement possible une cellule dédiée à l'étude d'un projet parallèle durable de **valorisation touristique, pédagogique et/ou de loisirs** de cette activité minière historique et patrimoniale.
- Favoriser localement l'émergence d'une activité industrielle et commerciale en aval pour l'affinage de l'or et la bijouterie.

## Un projet de développement local, à multi-facettes :

L'objectif de SUDMINE est bien un **projet, entièrement nouveau**, de **développement local**, sur la base de la valorisation d'une **ressource locale aujourd'hui inexploitée**, présentant de **multiples facettes**, toutes novatrices, et certaines parfaitement durables :

- **Partage** du financement et des retombées économiques,
- **Participation** des parties prenantes tout au long de la vie du projet,
- Accélération de la connaissance **patrimoniale** de l'histoire locale minière,
- Valorisation d'une richesse géologique exceptionnelle **non délocalisable**,
- Création d'une **nouvelle filière semi-industrielle locale**,
- Favoriser et encourager les **filières aval locales** (maçonnerie traditionnelle, BTP, faïencerie, poterie, atelier d'affinage de l'or, bijouterie, etc...),
- Participation au mouvement de « recentrage » de l'économie mondiale basée sur des « **circuits courts** »,
- Privilégier la **sous-traitance locale** (transports, BTP, restauration, hébergement, électricité industrielle, chaudronnerie industrielle, etc...),
- Participer à faire émerger une **activité nouvelle et durable de loisirs** archéologiques et miniers.

Christian VALLIER  
*Président de SUDMINE*



## Pour nous contacter :

- Par tél au 00 33 (0)6 88 16 76 78
- Par Fax au 00 33 (0)2 38 24 85 66
- Par e-mail à l'adresse [sudmine@sudmine.com](mailto:sudmine@sudmine.com)

Pour plus d'informations sur SUDMINE et le projet KANBO : [www.sudmine.org](http://www.sudmine.org) .

Un formulaire de Manifestation de soutien à ce projet y est accessible.

Ce formulaire de soutien sera aussi bientôt mis en ligne sur le site Internet dédié : [www.change.org](http://www.change.org) . Une information en ce sens sera délivrée par un prochain Communiqué de presse.